

### 2.1.3. Les éléments de perception du site

Les **points de vue proches et lointains** sur la commune des Rousses constituent autant d'outils aidant à entrevoir l'inscription du village sur son site. Depuis les belvédères des communes limitrophes de Lamour et Prémanon, il est ainsi possible d'observer l'ensemble de la combe des Rousses ainsi que les différentes structures végétales qui composent son paysage. Ils témoignent également de l'expansion importante des zones résidentielles autour du bourg.



*Vue de l'arrière du village des Rousses*



Entrée Sud-Est du centre bourg des Rousses par la RN5

Les différentes **séquences d'entrée de bourg** s'articulent autour de la RN5 au niveau des pôles principaux que sont les Rousses, Les Rousses en Bas et la Cure. La traversée des Rousses par la RN5 est de faible qualité et révèle un manque de cohérence dans l'organisation du bâti aux abords de la voie. Au niveau des Rousses en bas et de la Cure, on note des **covisibilités** entre zones bâties qui permettent une bonne distinction des hameaux et lieux d'habitat. Elles tendent à se détériorer par le rapprochement des bourgs entre eux.



Route panoramique RD29



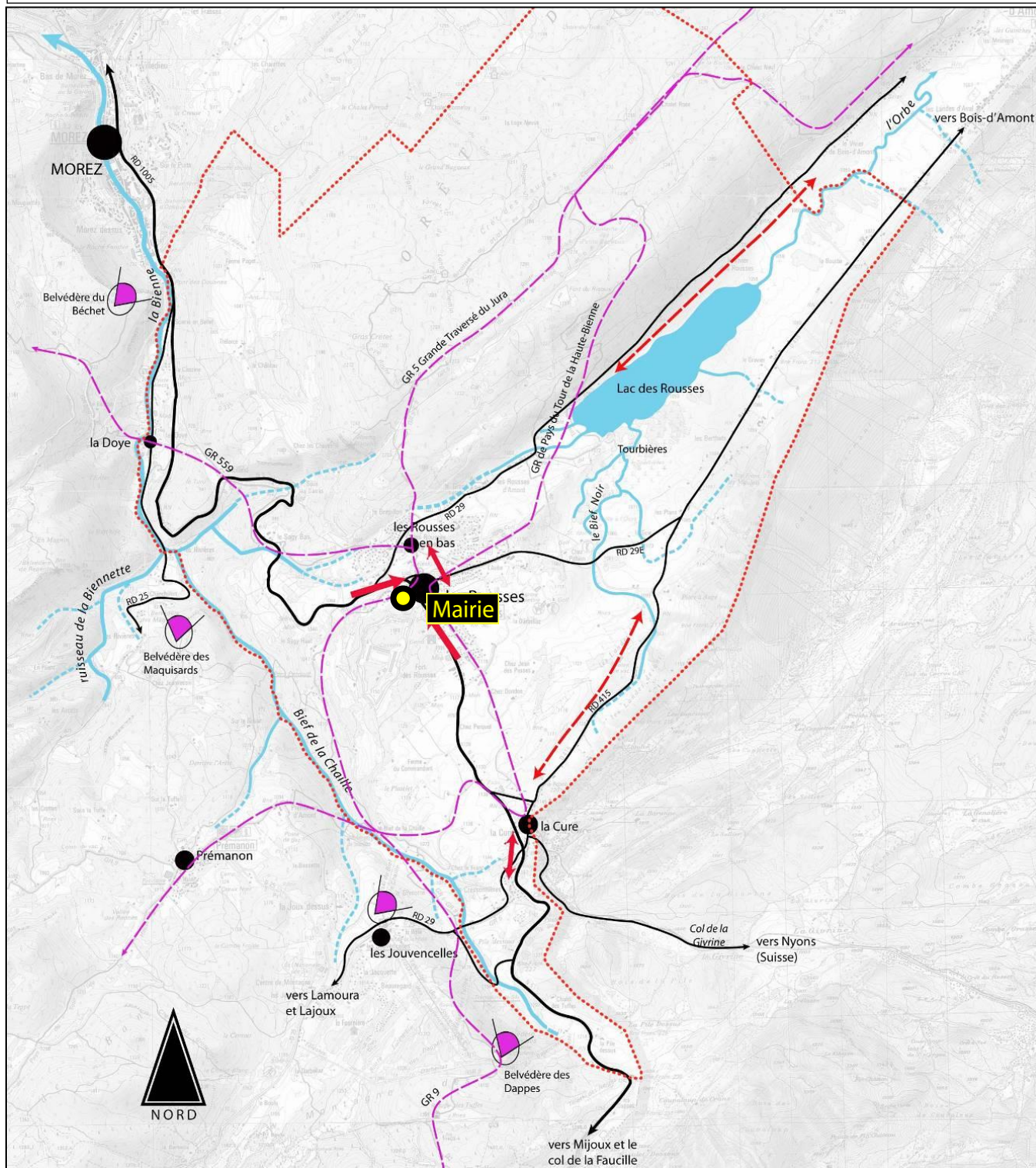
Route panoramique RD415

Deux routes traversent la combe des Rousses du Nord au Sud et sont particulièrement intéressantes pour leurs nombreuses ouvertures sur le paysage proche et lointain. Elles permettent l'observation du Lac des Rousses, des massifs montagneux et du patrimoine bâti local (fermes, granges). Ces « **routes panoramiques** » sont la RD415 et la RD29.

Enfin, un **réseau de chemins de randonnée** très développé valorise le patrimoine naturel et culturel de la commune. On note parmi ces itinéraires la Grande Traversée du Jura (GR5) qui parcourt l'ensemble de la chaîne du Haut-Jura. D'autres itinéraires s'articulent autour du bourg, du lac des Rousses et passent par les principaux points de vue d'intérêt.



## Carte des éléments de perception



D'après cartes IGN n°3327 ET (1998)

### LEGENDE

- |  |                          |  |                                 |
|--|--------------------------|--|---------------------------------|
|  | Point de vue / Belvédère |  | Route panoramique               |
|  | Chemin de randonnée      |  | Entrée de ville                 |
|  |                          |  | Covisibilité entre zones bâties |

## 2.2. ANALYSE URBAINE ET ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

### 2.2.1. Territoire et développement urbain

#### a. Historique du développement de la commune

Si quelques incertitudes pèsent encore sur l'origine du nom de la commune, l'hypothèse la plus probable voudrait que les habitants se rendent sur le territoire de la commune à la chasse aux faisans et aux gélinottes, oiseaux reconnus pour leur plumage roux ou éclairé de reflets rouges. Ainsi les habitants se rendaient-il « aux rousses » comme les chasseurs vont « aux lièvres ».

Les premiers habitants se sont installés sur l'axe naturel de communication qui traverse la chaîne du Jura et qui permet, par le Col de la Givrine, un accès relativement aisé à la grande plaine suisse.

Terres de pâtures et d'estives (période de l'année où les troupeaux paissent sur les pâturages de montagne), Le village proprement dit des Rousses n'a vu le jour qu'au début du 16<sup>ème</sup> siècle lorsque les techniques agricoles (utilisation de la faux) permirent d'améliorer les récoltes et de maintenir de manière permanente les populations sur les terres de pâtures et d'estives.

C'est en 1613 que les Rousses devient une paroisse. Une chapelle sera établie aux Landes en 1664.

L'histoire des Rousses est marquée, dans les années 1770, par un procès entamé contre les chanoines de Saint-Claude par la commune ainsi que les villages de Longchaumois, Morez, Morbier, Bellefontaine et Bois d'Amont afin d'obtenir leur affranchissement. Ce procès se termine lors de la Révolution, par l'abolition des privilèges.

Quelques années plus tard, en 1800, Bonaparte remarque la position militaire importante des Rousses qui devient le point de convergence des routes venant de Suisse. Et c'est en 1841 que le ministre de la guerre commande la création d'un camp retranché capable de recevoir une garnison de 2500 à 3000 hommes : le Fort des Rousses.

Le développement de la commune s'est poursuivi au début du 20<sup>ème</sup> siècle avec l'achèvement de la ligne de chemin de fer Nyon-Saint-Cergue-Morez. La partie française de cette ligne a été fermée en 1958.

Dans la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, la commune des Rousses s'est développée grâce au tourisme d'hiver en formant une des premières stations touristiques d'hiver dans le Jura en regroupant 4 villages (Prémanon, Bois-d'Amont, Lamoura et Les Rousses). Ce nouveau dynamisme a été renforcé également par l'adhésion de la commune au Parc Naturel Régional du Haut-Jura, valorisant ainsi le cadre naturel remarquable de la commune.

Lieu stratégique à l'échelle nationale, la commune des Rousses sera par la suite le théâtre de deux événements importants :

- ❑ Le 8 décembre 1862, sera signé dans la commune le Traité des Dappes qui rectifia la frontière entre la France et la Suisse, notamment au hameau de La Cure.
- ❑ Le 18 février 1962 auront lieu les pourparlers des futurs accords d'Évian (signés le 18 mars entre les représentants de la France et du Front de libération nationale (FLN), ces accords mettront fin au conflit qui s'abat sur le territoire algérien).

### 2.2.2. Patrimoine historique et architectural

#### a. Le Fort des Rousses

Il existe deux forts sur la commune : le fort des Rousses et le fort Risoux (19<sup>ème</sup> siècle).

Ces ensembles, et particulièrement le fort des Rousses occupent une surface importante sur la commune (93 ha : 2<sup>ème</sup> fort de France en superficie). Leur emplacement était stratégique au niveau militaire, situé à l'aplomb des combes et vallées et permettant de contrôler l'accès vers la Suisse.

Ces ensembles architecturaux font partie du patrimoine militaire français. Aujourd'hui ils sont devenus propriétés communales. Aujourd'hui, le fort est reconverti en cave d'affinage des fromageries locales et forme un lieu touristique (visites des sous-sols et animation sportives).

La construction du Fort des Rousses s'étale de 1842 à 1862. Le Fort sera armé en 1868 et abritera 3500 hommes jusqu'en 1874. Des travaux importants de réparations et d'entretien seront ensuite entrepris entre 1884 et 1887. C'est également à cette époque que sera construite la redoute du Rochat (disparue) et le fort du Risoux.

Le fort est utilisé par les militaires jusqu'en 1919 puis abandonné. En 1925, et de 1930 à 1938, il abritera des colonies de vacances. Il retrouvera une seconde vie militaire à partir de 1939 (occupé soit par les allemands, soit par la Croix Rouge). Après la Seconde Guerre mondiale, le fort des Rousses devient Centre régional d'entraînement physique militaire et de ski, puis fut occupé par différents bataillons.

A partir de 1966, le Fort des Rousses abritera le Centre d'Entraînement Commando du 60<sup>e</sup> régiment d'infanterie (l'As de Cœur), affectation qu'il conservera jusqu'en juin 1997 date de son abandon par l'armée. Le fort des Rousses fut baptisé en 1985, «fort Henry Martin».

En 1997, l'Etat le vend à la commune des Rousses. Il est alors restructuré pour abriter les caves d'affinages des fromageries Arnaud et l'entreprise de lunetterie Comotec. La fromagerie Arnaud aménage d'immenses halles d'affinage dans les caves voûtées, qui affichent été comme hiver une température de 8°. Plus de 55 000 meules de comté y mûrissent. Il sert aussi de cadre à un parcours d'aventure et d'exploration de souterrains.



Source : wikipédia

#### Description du Fort :

L'ensemble du système défensif des Rousses est constitué par le fort lui-même, plusieurs redoutes dont la "Grande Redoute" et la redoute du Rochat sur le territoire des Rousses. Le fort est un système bastionné composé d'une enceinte formant rempart avec plusieurs bastions, d'une lunette en ouvrage avancé, d'un ouvrage d'entrée protégé par un fossé. Les 2 casernes et le bâtiment d'entrée forment une cour rectangulaire servant de cour d'honneur. Les casernes ont 2 étages carrés, le bâtiment d'entrée 1 étage. Une voûte en berceau plein cintre, puis en berceau segmentaire couvre le porche d'accès au fort. Toutes les pièces des casernes sont couvertes par des voûtes successives en berceau segmentaire.

Source : [www.patrimoine-de-france.org](http://www.patrimoine-de-france.org)

#### **b. Monuments Historiques**

---

La commune ne recense aucun Monument Historique, ni site classé sur son territoire.



## c. Sites archéologiques

Les Rousses compte quelques sites archéologiques répertoriés sur la carte ci-après :

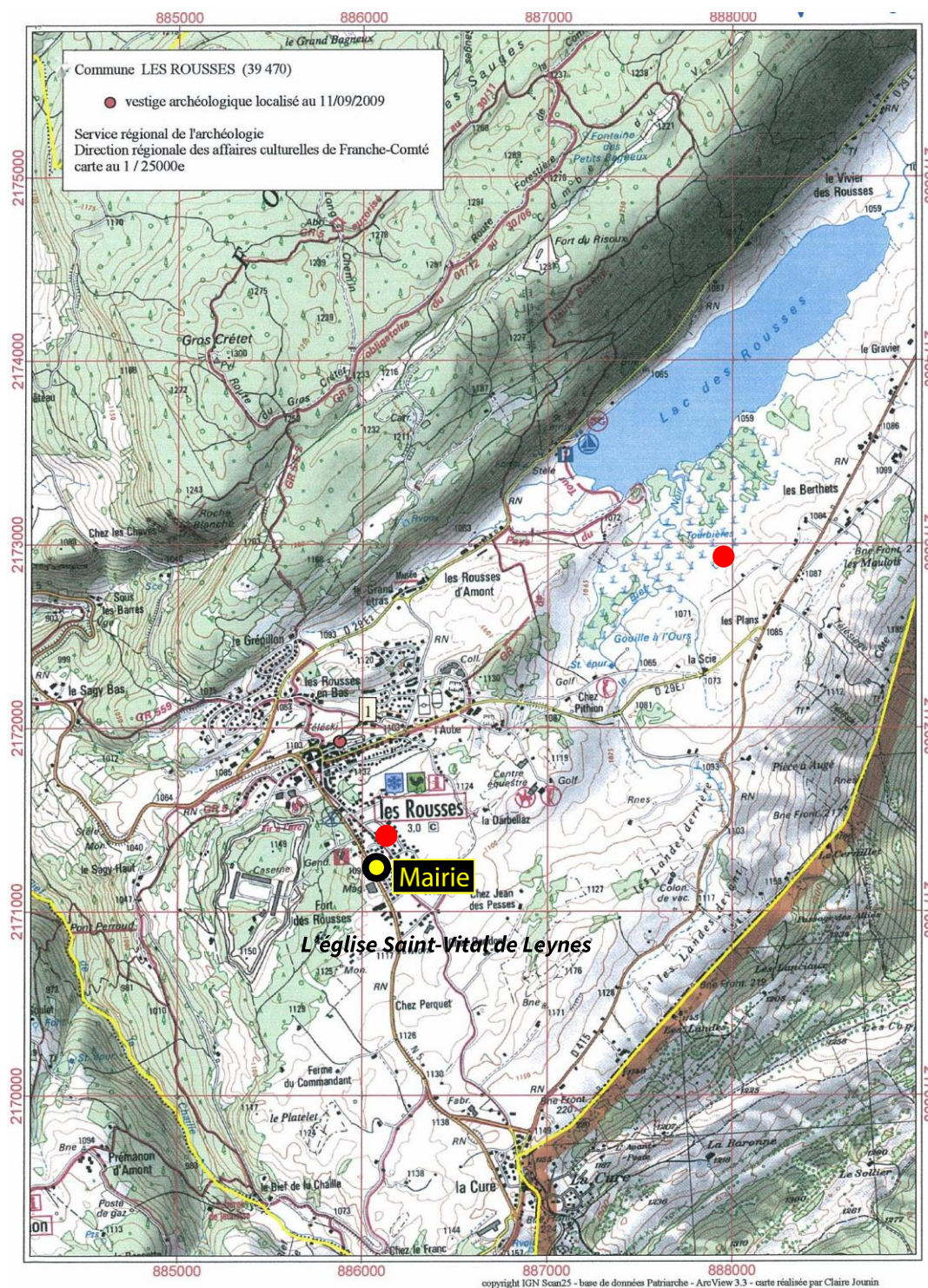
*Vestige localisé :*

39 470 0001 / LES ROUSSES / Eglise des Rousses, église paroissiales Saint-Pierre / église / époque moderne

*Vestiges non localisés :*

39 470 0002 / LES ROUSSES / Lac des Rousses / industrie métallurgique / époque indéterminée

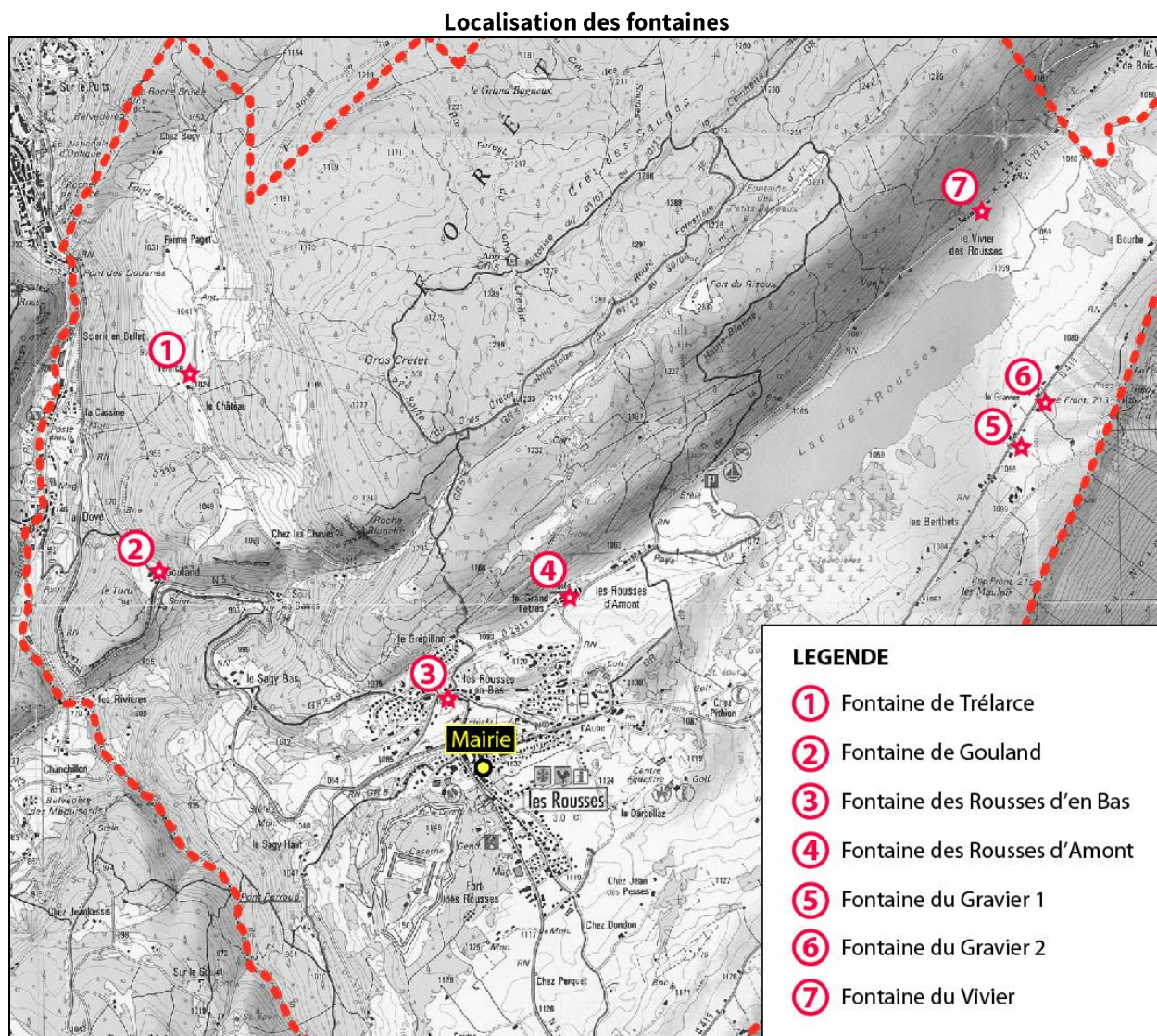
39 470 0003 / LES ROUSSES / Lac des Rousses / palafitte / époque indéterminée





## d. Patrimoine vernaculaire

Le patrimoine vernaculaire constitue l'ensemble des constructions à usage fonctionnel et liés à la vie quotidienne dans le passé. Concernant les Rousses, il s'agit principalement de fontaines, qui sont localisées sur la carte ci-après.



1. Fontaine de Trélarce



2. Fontaine de Goulard



4. Fontaine des Rousses d'Amont

5. Fontaine du Gravier 1





6. Fontaine du Gravier 2



7. Fontaine du Vivier



3. Fontaine des Rousses d'en Bas





## 2.2.3. Typologies architecturales

### a. Architecture traditionnelle :

Les premières constructions sur le territoire de la commune des Rousses sont saisonnières. Il s'agit d'habitations modestes d'une seule pièce destinées à accueillir les premiers colons l'été, à la saison du défrichement et du pâturage.

L'architecture traditionnelle sédentaire de la commune des Rousses a ensuite été conçue pour répondre aux caractéristiques climatiques rigoureuses du Pays du Haut Jura. S'appuyant sur les matériaux locaux, les premières fermes sont en bois et exigües pour préserver du froid, hommes, animaux et ravitaillements pendant les longs mois d'hiver. La lumière provient des seules ouvertures que constituent les portes et la cheminée préservant également l'habitation du froid.

Les toitures sont à deux pans de faible inclinaison (25°) et prolongés d'un débord inférieur à 1 mètre. Supportées par une charpente en bois de sapin, Elles sont couvertes d'ancelles (planchette de bois d'épicéa) directement posé sur des toitures et maintenues par des pierres ou des poutres posées à même le toit. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elles sont remplacées par les tavaillons plus légères encore.

A quelques dizaine de mètres de la maison, s'érige le grenier destiné à préserver les récoltes de leur principal ennemi : le feu. Les incendies constituaient en effet la principale menace des maisons de bois traditionnelles construites à partir de résineux. Cette remise est bâtie sur un socle de pierre afin de l'isoler de l'humidité.

#### **Grenier à tavaillons**

Source : <http://monjura.actifforum.com>



L'implantation de l'habitat prend deux formes sur le territoire. Il se concentre et s'aligne le long de la route tel que dans les hameaux actuels des Rousses-en-bas et des Rousses-d'Amont. Ou bien se disperse suivant les contrats d'abergeage et la crainte des propagations d'incendie.



**Habitat dispersé traditionnel**



**Habitat concentré traditionnel**

La maison en pierre apparaît vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. L'absence de témoin de la ferme en bois aujourd'hui en fait le modèle d'architecture traditionnelle sur la commune des Rousses. Reprenant le modèle traditionnel local, les murs des premières maisons sont construits à partir de moellons calcaires enduit à la chaux et conservent une taille modeste : les murs ne s'élèvent qu'à trois ou quatre mètres de hauteur. Les pignons des façades sont en bois. Les murs crépis ne résistant pas longtemps au climat pluvieux et froid de haute montagne, les façades les plus exposées au vent reprendront les tavaillons pour couverture isolante : on parle de bataillée de tavaillon.

Au milieu du XVIIIème siècle, les fermes traditionnelles se déploient et comprennent désormais un étage. Les premières portes cochères apparaissent sur les façades de pierre pour permettre le passage des chars de foin. Au début du XIXème siècle, quelques maisons de village prennent des aspects de richesse et s'érigent sur plusieurs étages.

La fin du XIXème siècle sera particulièrement marquée par le remplacement du tavaillon au profit du zinc, de la tôle galvanisée, ou de la tuile mécanique sur les toitures et façade.



*Ferme traditionnelle à La Cure*

## **b. Architecture moderne**

Vers 1925, les Rousses connaît une période de dynamisme important que l'on peut attribuer au tourisme, à la sylviculture et à l'industrie lunetière. Les premières résidences secondaires apparaissent. Il s'agit de chalets touristiques de tout style et de toutes formes n'ayant aucun trait de caractère commun avec la maison traditionnelle rousselandaie. Cette période a favorisé l'implantation d'un bâti hétérogène et à l'architecture éclectique que l'on observe aujourd'hui sur la commune et qui s'est longtemps poursuivie.

Les nombreux lotissements témoignent de ce dynamisme. Les premiers apparaissent dans les années 1930. 18 lots étaient alors mis en vente. Dans l'après-guerre, la tendance se poursuit : 2 lotissements dans les années 1950 (25 lots), 13 dans les années 1960 (169 lots !), 10 dans les années 1970 (112 lots) et 5 dans les années 1980 (68 lots).

Le « village des Rousses » s'étend, jusqu'à absorber les faubourgs et certains hameaux, et s'étire le long des routes alors que les hameaux éloignés sont peu à peu abandonnés.

Au sein de cette grande diversité architecturale des Rousses figurent :

- ❑ Le modèle de construction de type chalet « suisse ». Il se caractérise par une forme cubique avec toiture à double pans. Les façades sont recouvertes d'un bardage en bois foncé (quelques fois coloré), parfois agrémenté de volets aux couleurs vives, et supporte des balcons ornements.





- Les maisons contemporaines. Elles tentent quelque fois de s'affranchir des formes traditionnelles (maison en angles, façades arrondies, hublots...). Elles conservent parfois quelques caractéristiques traditionnelles telles que les façades de teintes claires et les toitures à double pans.



- Les bâtiments collectifs. De nombreux bâtiments collectifs ont été réalisés sur la commune pour faire fonction de résidence principale mais également pour répondre à une demande touristique. Ainsi dans les années 60-70 se mêle au tissu pavillonnaire un modèle de collectif s'inspirant de la barre HLM et rencontrant de fortes difficultés d'insertion au sein du paysage. Les opérations plus récentes, et notamment les logements touristiques tentent de reprendre les caractéristiques architecturales du chalet: bardage bois, balcons ornementés...



**Bâtiments collectifs récents**



**Bâtiments collectifs des années 1960-1970**

Enfin actuellement on assiste à de nombreuses réhabilitations de bâti ancien.

## 2.2.4. Typologie urbaine

Les espaces bâtis de la commune des Rousses présentent des formes bâties très hétérogènes, témoins de plusieurs époques de développement.

### a. Les bourgs anciens

Le bourg des Rousses présente une structure contrastée avec un cœur de village ancien animé autour de sa rue commerçante, où se développe un bâti plus lâche de part et d'autre de la RD1005, formant une traversée routière de faible qualité dans le paysage urbain.



Le centre ancien animé des Rousses



Traversée des Rousses et passage de la RD1005

### b. Hameaux développés

Plusieurs hameaux denses se distinguent dans le paysage. Il s'agit d'un type d'habitat regroupé (Grand Tétras, La Cure) ou plus étendu (Rousses en Bas, La Doye). Ces hameaux ont pris naissance le plus souvent à partir d'anciennes fermes. Ça et là de multiples éléments témoins d'une vie rurale passée (fontaine, placette, grange) ou d'une époque plus récente (équipement routier, commerce et logement collectif) viennent agrémenter le tissu bâti existant.

Ces zones bâties étendues se situent souvent dans des positions géographiques stratégiques :

- Les Rousses en Bas, en extension des Rousses, et profitant de la proximité des équipements et des commerces ;
- La Cure, en hameau frontalier, lieu de transit permanent ;
- La Doye, ancienne résidence ouvrière à proximité de Morez, et situé au carrefour menant au village de Prémanon et vers le sud du Jura.



Les Rousses en Bas



La Cure, hameau frontalier





La Doye

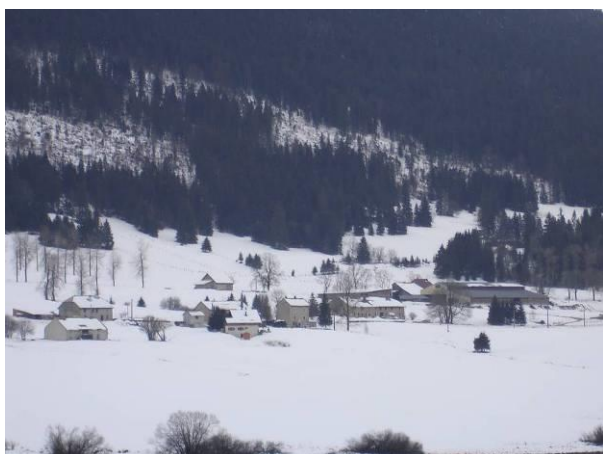


Le Grand Tétras

### c. Hameaux dispersés et Lieux-dits

Sur le reste du territoire, des rassemblements de maisons plus ou moins dispersées sont observables le long des voies de circulation. Cette organisation plutôt lâche du bâti s'est faite également à partir d'anciennes fermes. Les hameaux du Noirmont, du Gravier, du Berthet, de la Bourbe, du Vivier des Rousses, des Plans, et bien d'autres encore se caractérisent ainsi.

De même, quelques maisons ont été repérées en bordure de routes ou plus isolées (le Goulard, Sous les Barres, Sagy haut et bas, Rivières).



Le Gravier



Le Noirmont



Le Goulard



Les Rousses d'Amont

#### **d. Les zones résidentielles**

Ces zones bâties montrent un large étalement dans leur organisation et une consommation d'espace importante. Les formes bâties sont hétérogènes, et caractérisées par une architecture éclectique: chalet en bois type chalet suisse, maison en crépi, nombreuses couleurs et une forme basse contrastant avec l'architecture locale, haute et massive. Plusieurs périodes de construction se sont succédées dans ces zones, depuis les années 1970-80 à aujourd'hui, et sont la cause de cette hétérogénéité dans le type d'habitat. Cependant la commune présente une architecture très diversifiée de manière générale ce qui atténue l'impact de ces constructions dans le paysage.

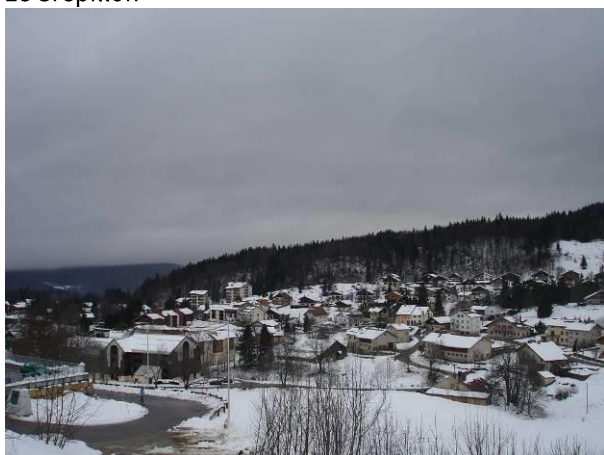
Situées le plus souvent à l'entrée des bourgs ou sur des reliefs (versant, crête), ces zones résidentielles sont très visibles dans le paysage communal et peuvent nuire à son image si elles ne sont pas traitées qualitativement. Une trame végétale interne non négligeable est parfois existante et permet une meilleure intégration du bâti dans le paysage, comme par exemple aux Rousses en Bas.



Le Grépillon



La Cure



Extension urbaine des Rousses en Bas et lotissement du Grépillon



### e. Habitats collectifs et équipements publics

---

Il existe une concentration de logements collectifs autour du centre bourg des Rousses souvent mixés à des zones résidentielles. Les immeubles sont de tailles suffisamment conséquentes pour former des repères très visibles dans le paysage. Des équipements publics et administratifs viennent s'ajouter dans ces zones, répartis aux Rousses et aux Rousses en Bas (Omnibus et salle des fêtes). Les autres équipements de loisir sont bien intégrés et impactent peu dans le paysage (golf, base nautique, tremplin, téléski)



La Doye



Centre culturel de l'Omnibus, salle des fêtes

### f. Bâtis isolés

---

D'autres maisons ou fermes se sont construites de manière très isolée. On note notamment un dispersement significatif sur l'ensemble du territoire communal. Ce sont souvent d'anciennes fermes jurassiennes, cherchant des terrains isolés du bourg pour le pâturage. Elles présentent des formes architecturales locales et typiques :

- ❑ bâtisses aux dimensions larges, socle carré solide
- ❑ large façade en pierre et crépi à la chaux
- ❑ fenêtre encadrée de pierre de taille avec parfois quelques ornements
- ❑ toits à bâtière faiblement inclinés

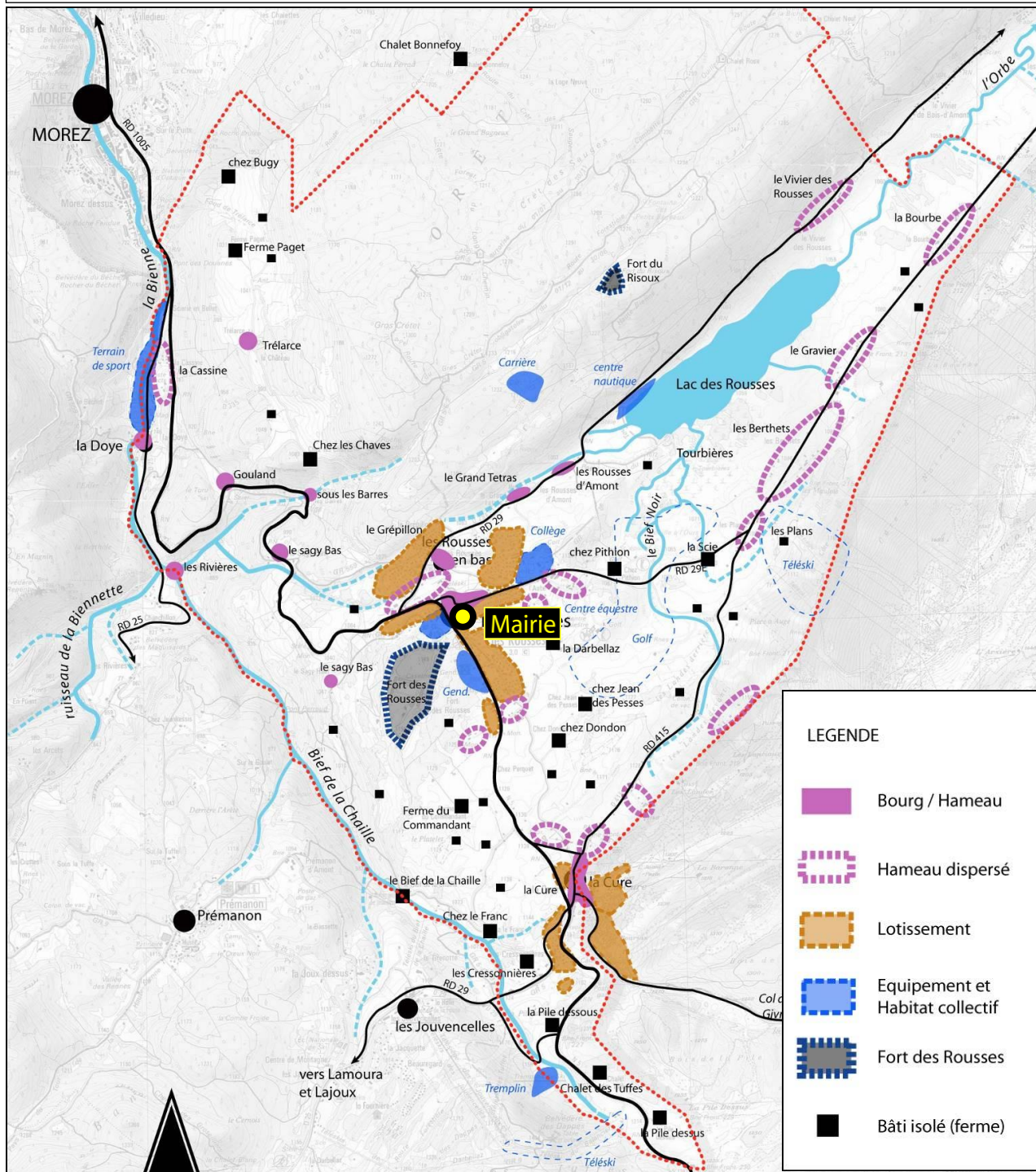


Les Rousses Amont



Trélarce

## Typologie urbaine





## 2.2.5. L'analyse de la consommation de l'espace

### a. L'évolution de la logique d'implantation

Une observation de l'évolution de l'urbanisation de la commune dans le temps permet de mieux comprendre sa composition actuelle.

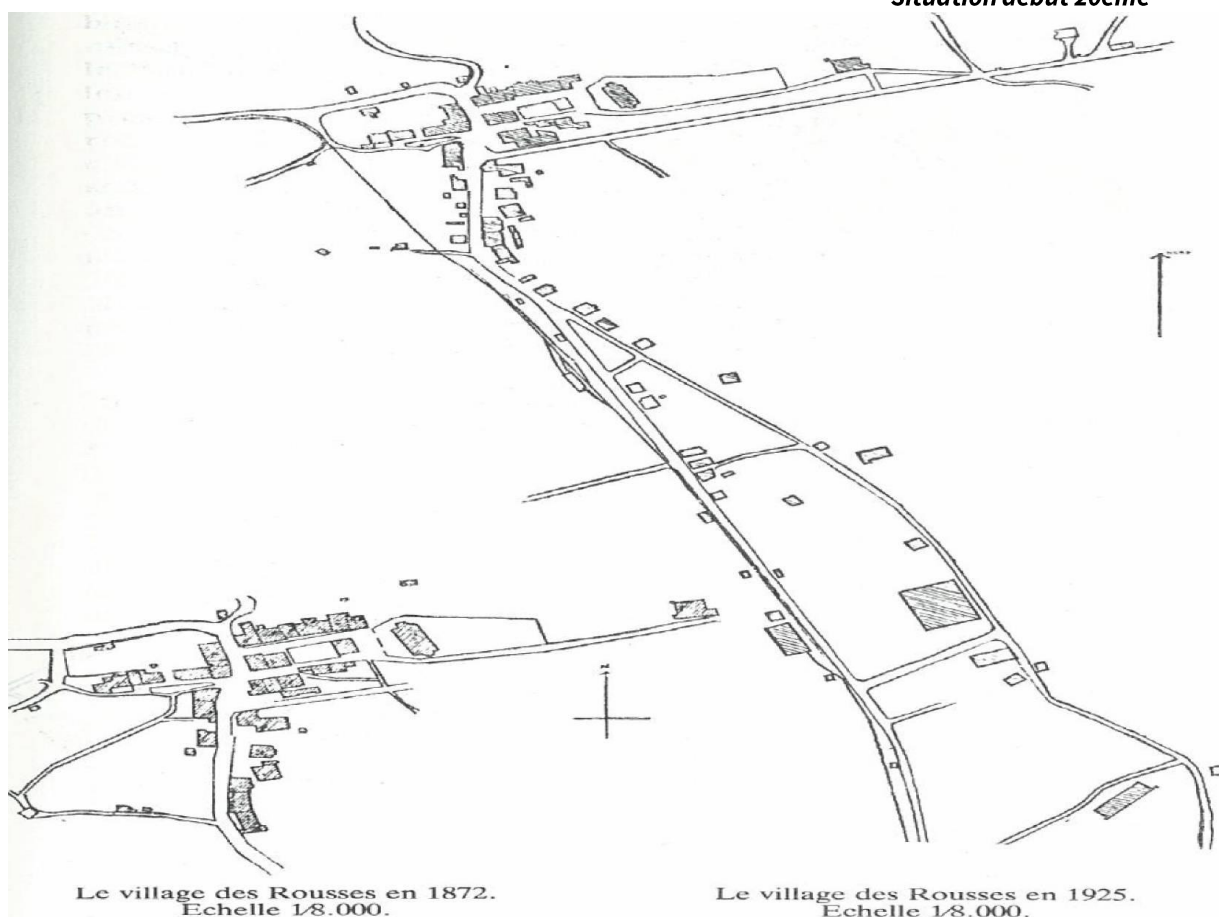
#### Situation début 20<sup>ème</sup> :

L'urbanisation est très dense. Il est possible de lire les voies en négatif. Le tracé de la nouvelle route nationale (RN5) apparaît nettement en déviation du centre originel. Elle vient modifier la perception du centre-ancien.

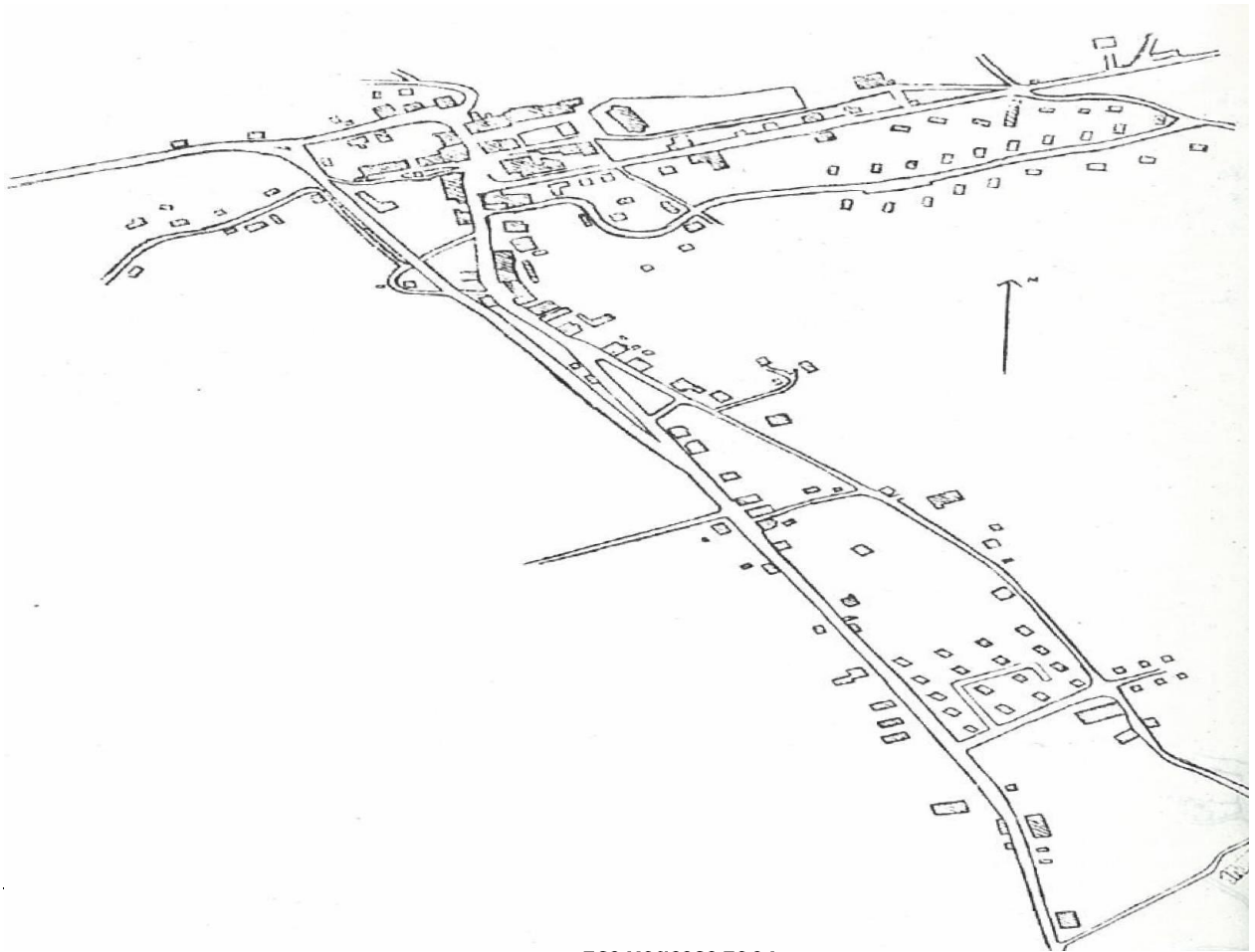
La surface consommée est très limitée : environ 10 ha pour 2195 habitants au recensement de 1901. Environ  $\frac{3}{4}$  de cette population est réparties dans les fermes des hameaux de la commune.



#### Situation début 20<sup>ème</sup>



Source : livre « Les Rousses » de l'Abbé Marc Berthet 1988



#### **Situation actuelle :**

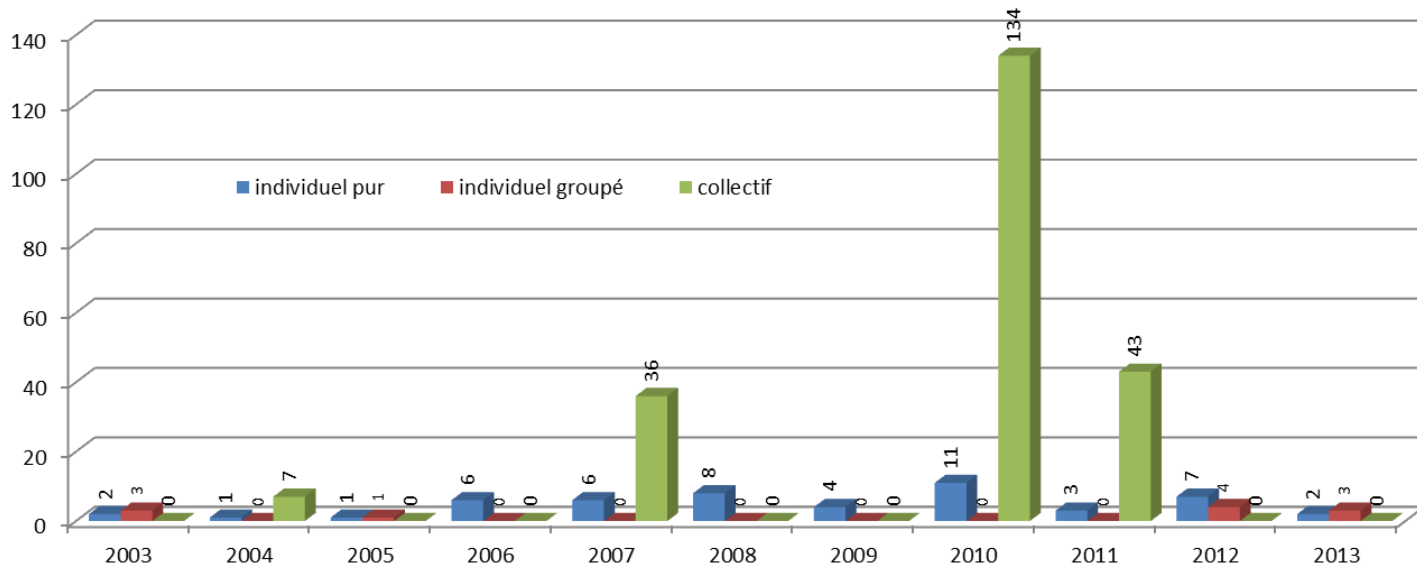
Le centre des Rousses s'est développé de manière importante sous forme d'extensions essentiellement pavillonnaires. Toutefois, ces extensions sont restées relativement concentriques autour du bourg. Si la consommation foncière a été relativement forte, la plaine agricole n'a pas encore été grignotée de manière importante.

La Doye n'a pas connu de grand bouleversement, compte tenu de la contrainte topographique et d'un développement économique faible, comparé au développement touristique sur le haut de la commune.

Le secteur de la Cure est devenu un secteur plus recherché avec des extensions pavillonnaires importantes à proximité des sites de ski alpin ou de fond. L'activité douanière et frontalière est en net recul.



### Logements commencés sur les Rousses, entre 2003 et 2013



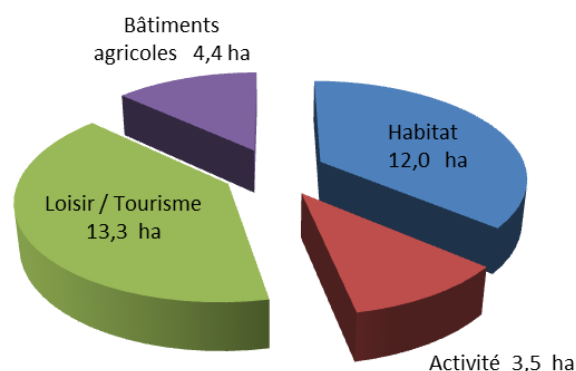
Source : Sitadel

La base de données SITADEL (permis de construire) recense 282 logements neufs construits (commencés) entre 2003 et 2013 sur la commune, soit 28.2 par an en moyenne. Entre 1999 et 2012, l'INSEE recense 291 logements supplémentaires soit 22.5 logements supplémentaires par an. Des bases de calcul différentes expliquent l'écart entre les différentes sources, les ordres de grandeur restent cependant fiables.

### b. La consommation d'espaces entre 2001 et 2012

Au cours de cette période, environ 33.3 ha ont été urbanisées par différentes catégories d'occupation du sol. 4 catégories ont été différenciées : l'habitat, les activités (artisanales, industrielles, commerciales), les constructions installations équipements de loisir et de tourisme, et les constructions agricoles.

L'analyse de la consommation d'espace a été faite par comparaison des photos aériennes de 2001 et de 2012.



### La consommation d'espace liée à la construction de logements

|                   | Superficie urbanisées pour des opérations d'Habitat | Consommation annuelle | Nombre de logements supplémentaires | Densité moyenne |
|-------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------|
| Période 2001-2012 | 120 340 m <sup>2</sup>                              | 10 940 m <sup>2</sup> | 247                                 | 20,5            |

Entre 2001 et 2012, le nombre de logements (toute occupation confondue) a augmenté de 247 unités selon l'insee.

12 ha ont été urbanisés pour des opérations d'habitat.

Cela représente une densité moyenne de 20.5 logements par ha. La densité réelle peut être légèrement inférieure, certaines constructions ayant été réalisées sans consommation d'espace (démolition - reconstruction).

La surface moyenne de terrain consommée par unité de logement est de 485 m<sup>2</sup> :

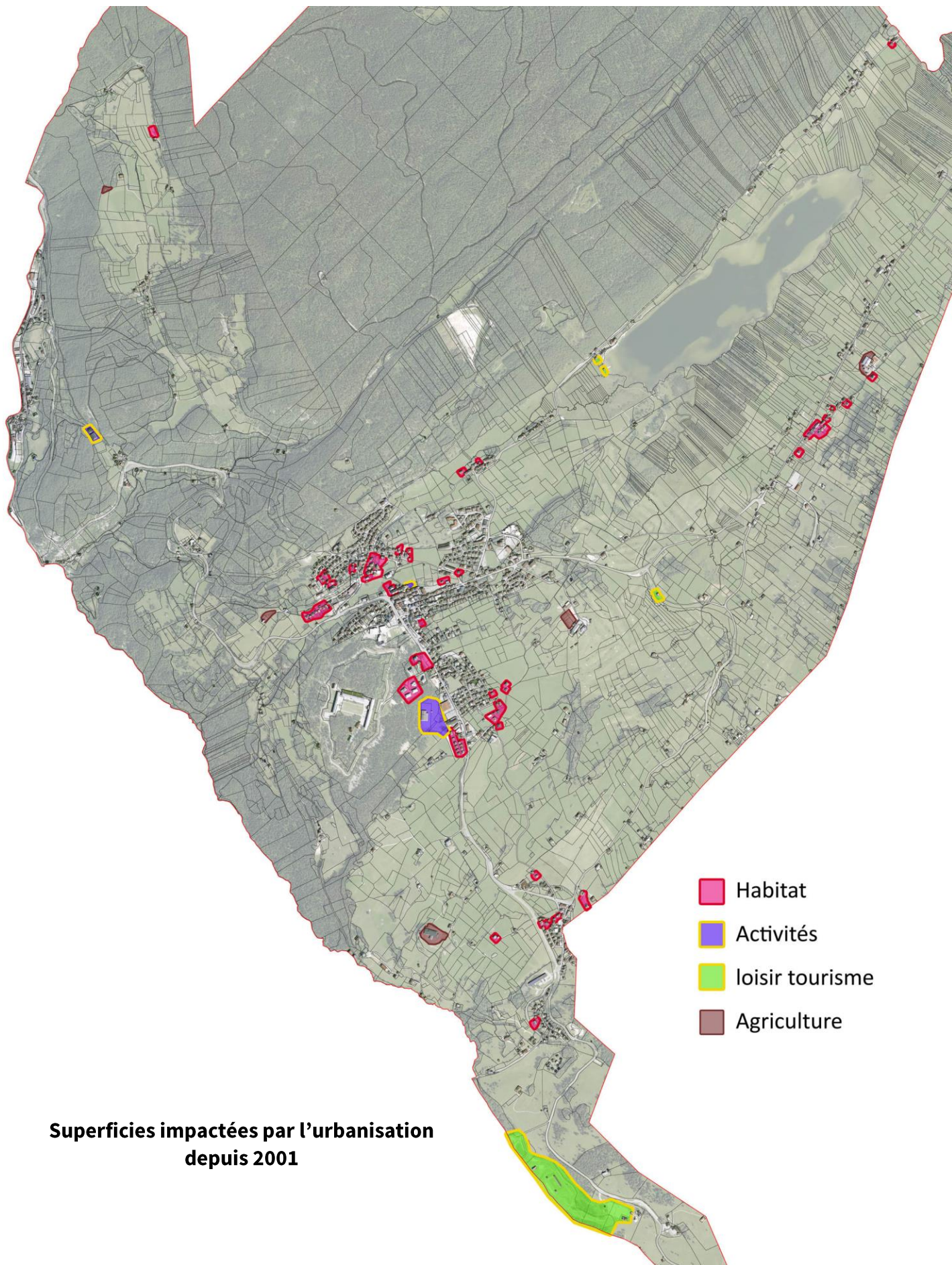
- 800m<sup>2</sup> pour un logement individuel pur,

- ▣ 400m<sup>2</sup> pour un logement individuel groupé
- ▣ et 300m<sup>2</sup> pour un logement collectif,

La majorité de ces logements a été réalisée au cœur des parties actuellement urbanisées de la commune, au sein des zones U et NA du POS. A noter qu'un grand nombre de zones NA n'a pas été ouvert à l'urbanisation.

En moyenne, chaque année, 1.1 ha ont été consommés pour des opérations dédiées à l'habitat.





## La consommation d'espaces liée aux activités économiques, aux équipements collectifs et aux loisirs

Entre 2001 et 2012, la consommation d'espaces liée aux activités économiques a concerné la construction de la menuiserie « Chevalier-Girod », et l'aménagement d'une partie de la Zone d'Activités du Bois de l'ours sur laquelle elle se trouve, ainsi que l'extension de la fromagerie des Rousses ; pour une surface totale de 3,5 ha.

Cela représente une consommation annuelle de 3 200 m<sup>2</sup>.

Concernant les activités de loisirs, le stade des Tuffes a été de loin le plus important consommateur d'espace avec environ 13 ha.

Les opérations concernent des aménagements réalisés aux abords du lac, et une construction liée au golf du Rochat.

Enfin la création de la station d'épuration a généré une artificialisation de 4 600 m<sup>2</sup>

## La consommation d'espaces liée aux constructions (et plateformes) agricoles

Le secteur agricole a consommé 3.3 ha entre 2001 et 2012, essentiellement pour la construction de nouveaux bâtiments agricoles, mais aussi pour des extensions.

### typologie des superficies impactées

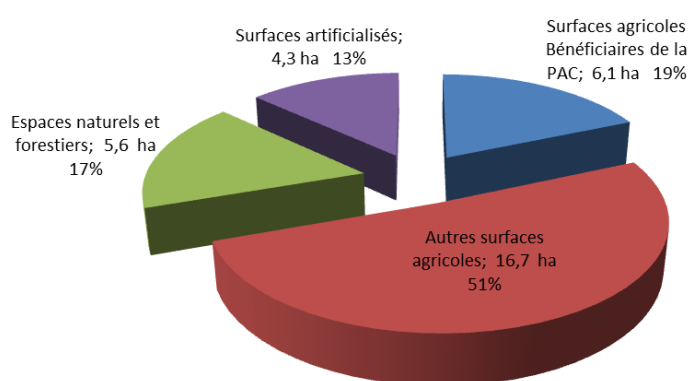
| Toutes les superficies sont en ha          | Habitat | Activité / équipements | Loisir / Tourisme | Bâtiments agricoles | Total |
|--------------------------------------------|---------|------------------------|-------------------|---------------------|-------|
| total                                      | 12,0    | 4,0                    | 13,3              | 2,8                 | 32,2  |
| Surfaces agricoles Bénéficiaires de la PAC | 3,7     | 0,5                    |                   | 1,9                 | 6,1   |
| Autres surfaces agricoles                  | 2,5     | 1,1                    | 12,5              | 0,7                 | 16,7  |
| Espaces naturels et forestiers             | 2,7     | 2,0                    | 0,8               | 0,1                 | 5,6   |
| Surfaces artificialisés                    | 3,2     | 1,0                    |                   | 0,1                 | 4,3   |

L'urbanisation, quelque-soit son objet a en premier lieu impacté des espaces agricoles (70 % des superficies impactées).

27 % de ces superficies agricoles étaient bénéficiaires de la PAC.

32 % de ces surfaces « PAC » ont été impactées par des exploitations agricoles.

Les espaces naturels et boisés impactés étaient en grande majorité des espaces péri-urbains présentant un intérêt écologique modéré voire faible.





## c. Le bilan du POS

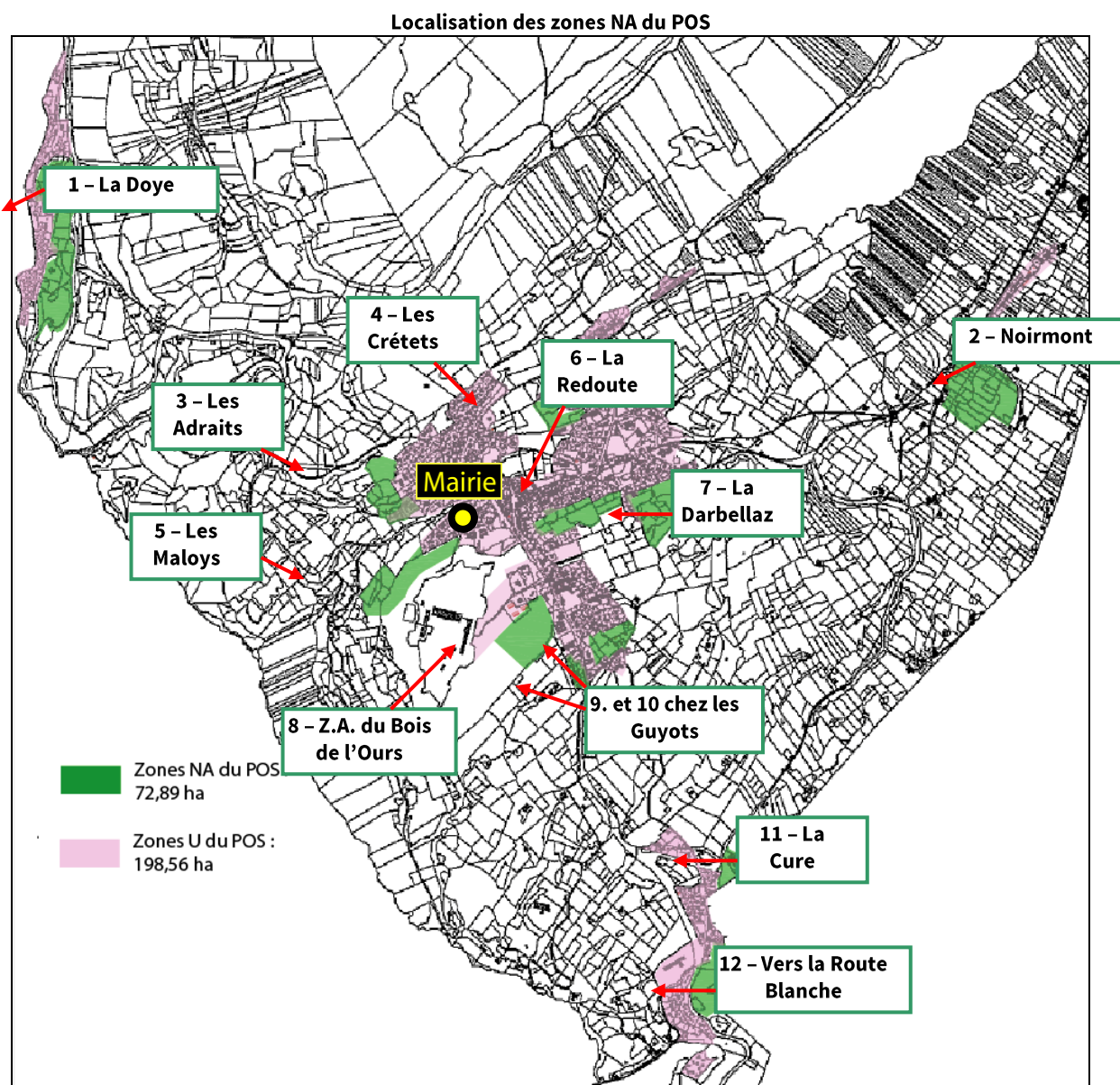
### Historique du POS

Préalablement à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, la commune des Rousses était régie par un Plan d'Occupation des Sols approuvé par arrêté préfectoral le 16 décembre 1983. Ce POS a été révisé en 2002, puis modifié à deux reprises : en mars 2006 et en décembre 2007.

### Les zones d'urbanisation future

La zone NA du POS constituait une zone naturelle non équipée destinée à l'urbanisation ultérieure. Cette zone comprenait trois secteurs :

- ❑ 1NA : zone d'urbanisation à court terme destinée à recevoir des habitations
- ❑ 2NA : zone d'urbanisation à moyen et long terme destinée à recevoir des habitations
- ❑ 1NAH : zone d'urbanisation à court terme destinée aux équipements collectifs et touristiques et aux activités de sports et de loisirs.



Les différentes zones NA étaient réparties à proximité des espaces bâtis de la commune, et exclusivement en extension de ces espaces bâtis. Le POS distinguait 12 zones NA couvrant une totalité de 72,89ha.

Seules certaines parties ont été urbanisées depuis l'approbation du POS.

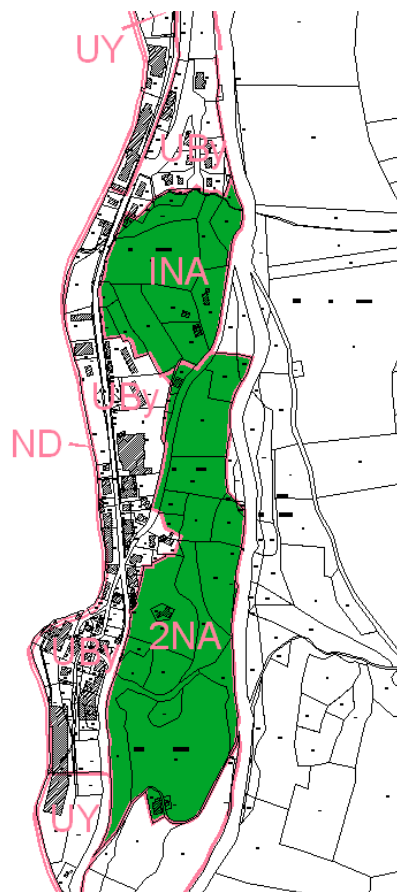
1. Zones 1 NA (5,2 ha) et 2 NA (9,43 ha) à la Doye – total des surfaces: 14,63 ha

Ces zones NA ne sont actuellement que peu urbanisées, elles ont accueilli seulement 6 nouvelles constructions sur 8500m<sup>2</sup> environ.

Leur délimitation s'appuie sur les 2 voies principales de la Doye que sont la RD 25 et la RN 5, et la linéarité de la zone favorise l'épaississement de l'urbanisation linéaire, sur des terrains à la fois agricoles, boisés et pentus.

Leur capacité d'accueil doublerait pratiquement la superficie du hameau, engendrant des coûts pour la collectivité en termes de raccordement de réseaux.

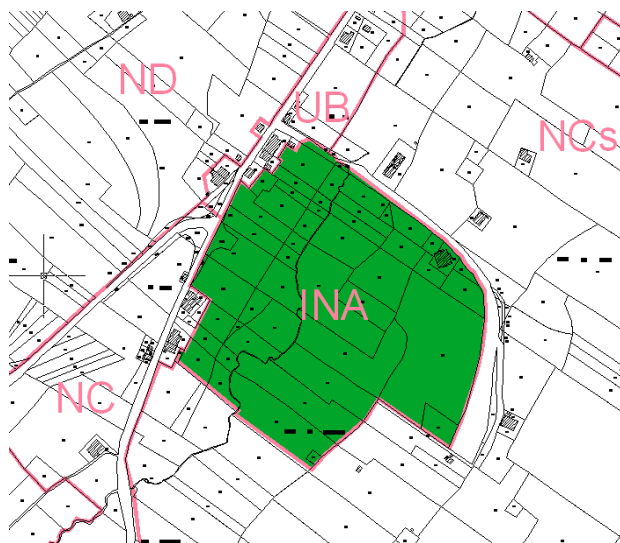
Enfin, pour des raisons de forte consommation d'espaces agricoles et naturels, de préservation de la qualité paysagère de l'entrée de ville et de sécurité routière, la municipalité ne souhaite pas maintenir cette zone NA dans le Plan Local d'Urbanisme.



2. Zones 1 NA au Noirmont – 12,76 ha

Cette zone 1 NA est actuellement peu urbanisée, elle n'a accueilli qu'une seule construction sur 2600m<sup>2</sup>.

Outre la forte consommation d'espaces agricoles induite par l'urbanisation potentielle de cette zone, une grande partie est impactée par le Bief de Février et son milieu écologique fonctionnel à préserver, conduisant la municipalité à ne pas maintenir cette zone NA dans le Plan Local d'Urbanisme.



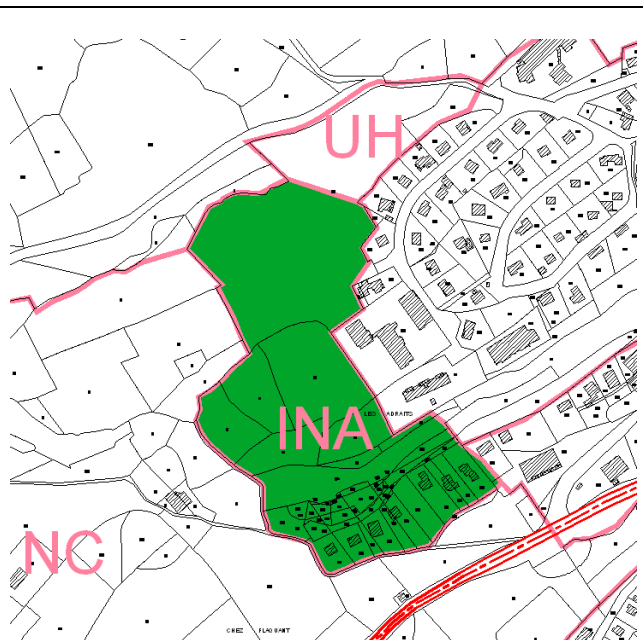


3. Zones 1 NA Les Adraits (entrée de ville ouest) – 5,6 ha

Cette zone 1 NA a été urbanisée dans sa partie sud, le long de la rue de l'Artisanat, dans le cadre d'un lotissement de 10 maisons sur 10 200m<sup>2</sup>.

Elle est située dans la continuité du tissu bâti du bourg des Rousses.

Elle est concernée par un projet de camping sur une partie seulement du périmètre.

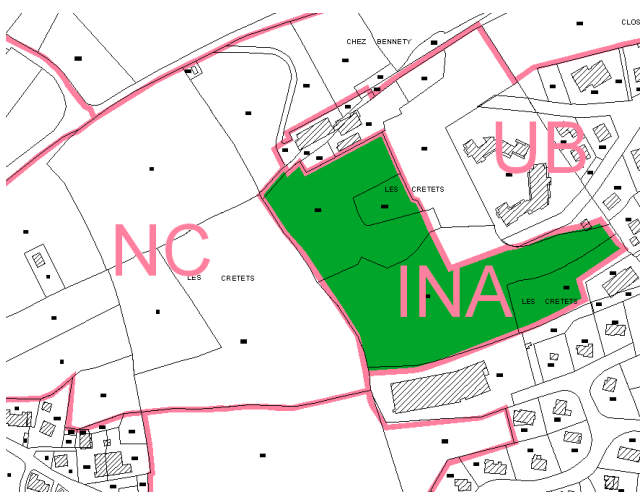


4. Zones 1 NA Les Crétets– 2,4 ha

La zone des Crétets n'est actuellement pas urbanisée.

Cette zone occupe une situation stratégique à proximité du Collège et des secteurs densément urbanisés du bourg.

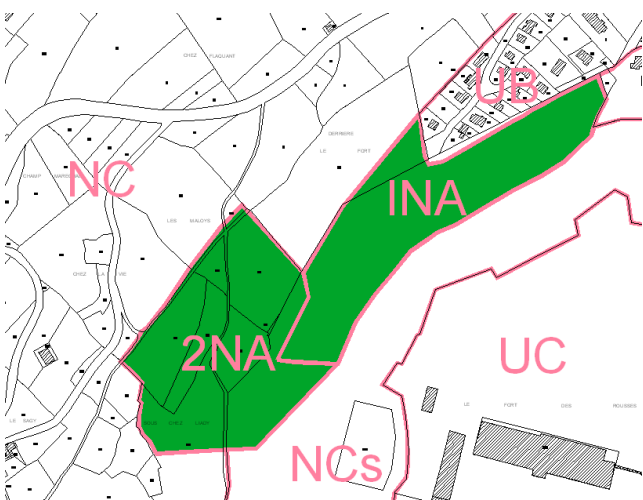
Les terrains concernés par la zone sont des terrains communaux.



5. Zones 1 NA (3,6 ha) et 2 NA (3,95 ha) Les Maloys– total des surfaces: 7,55 ha

Ces 2 zones ne sont actuellement pas urbanisées. De formes allongées, leur urbanisation favoriserait l'étalement linéaire, qui est contraire aux principes du Grenelle 2.

Enfin, pour des raisons de forte consommation d'espaces agricoles et naturels, de préservation de la qualité paysagère de l'entrée de ville et d'augmentation du coût des réseaux, la municipalité ne souhaite pas maintenir ces zones NA dans le Plan Local d'Urbanisme.



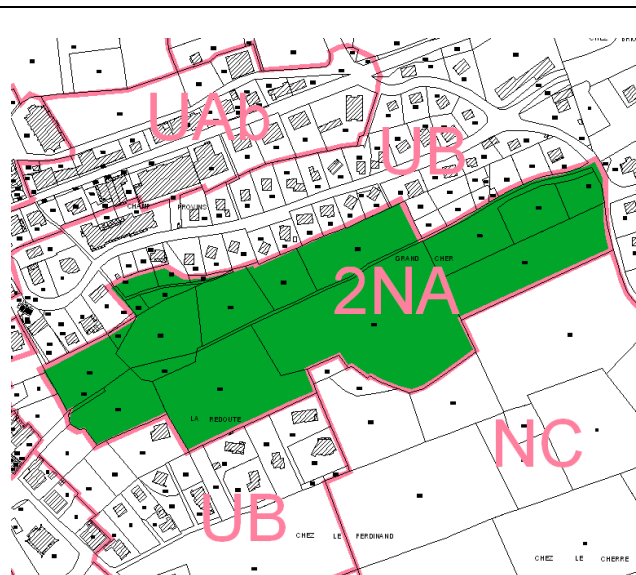
#### 6. Zone 2 NA La Redoute– 5,44 ha

La zone de La Redoute n'est actuellement pas urbanisée.

Elle est située dans la continuité du tissu bâti du bourg des Rousses, à proximité du centre ancien dense, sur des terrains agricoles et boisés.

Sa délimitation s'appuie sur l'objectif de relier le Chemin du Grand Cher (à l'est) avec la RN 5 à l'ouest.

Pour des raisons de forte consommation d'espaces agricoles et naturels, la municipalité ne souhaite pas maintenir cette zone NA dans le Plan Local d'Urbanisme.



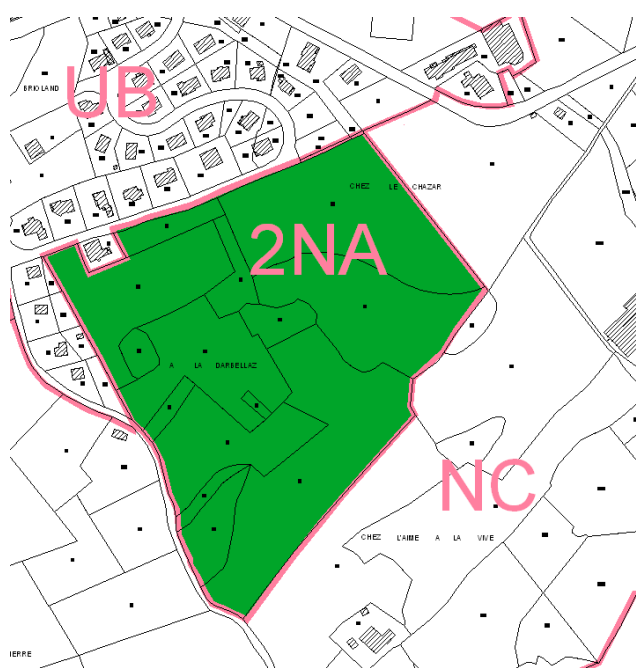
#### 7. Zone 2 NA La Darbellaz (entrée de ville est) – 6,89 ha

La zone de La Darbellaz n'est actuellement pas urbanisée.

Elle est située dans la continuité d'un lotissement, sur des terrains agricoles exploités. Elle est éloignée du centre ancien dense.

Son urbanisation participerait à une forte consommation d'espaces, en étirant la forme urbaine de la commune, ce qui est contraire aux principes du Grenelle 2.

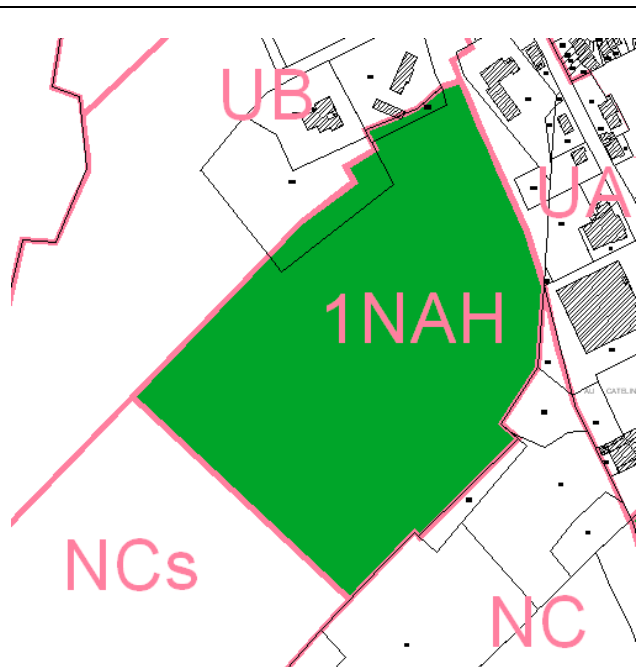
Pour des raisons de forte consommation d'espaces agricoles et naturels, la municipalité ne souhaite pas maintenir cette zone NA dans le Plan Local d'Urbanisme.





#### 8. Zone 1NAH Bois de l'Ours – 5,44 ha

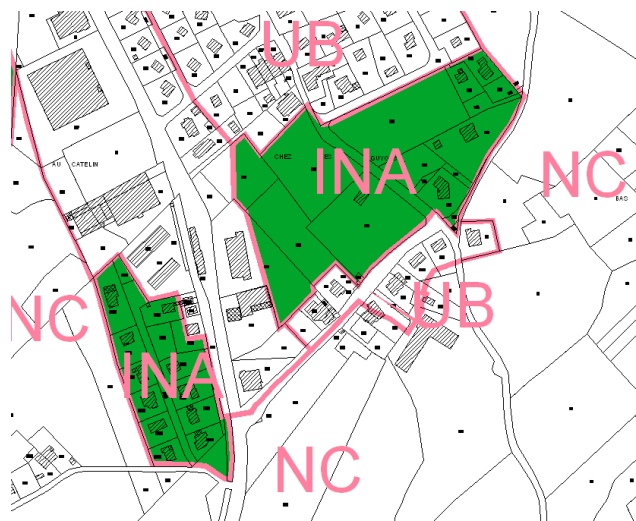
Cette zone NAH était la seule zone du POS destinée à l'accueil de nouvelles activités économiques. Elle n'a pas été occupée et demeure aujourd'hui à l'état naturel.



#### 9. et 10. Zones 1 NA Chez les Guyots (entrée de ville sud) – 1,23 ha + 3,15 ha = 4,38 ha

Une des deux zones a été entièrement urbanisée via un lotissement de 11 maisons sur 12 300m<sup>2</sup>.

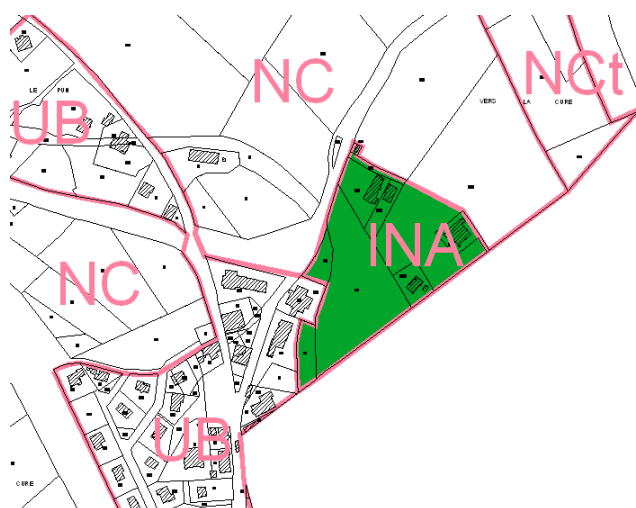
La zone 1NA restante a été partiellement urbanisée avec 5 maisons sur 9 600m<sup>2</sup>. Les parcelles encore vierges, entièrement entourées de constructions, sont toutes accessibles et desservies par les réseaux.



#### 11. Zones 1 NA La Cure – 2 ha

La zone 1NA de La Cure a été partiellement urbanisée avec 4 constructions (sur 900m<sup>2</sup>) qui participent au mitage du secteur.

Pour des raisons de forte consommation d'espaces agricoles et naturels et de préservation de la qualité paysagère, la municipalité ne souhaite pas maintenir cette zone NA dans le Plan Local d'Urbanisme.



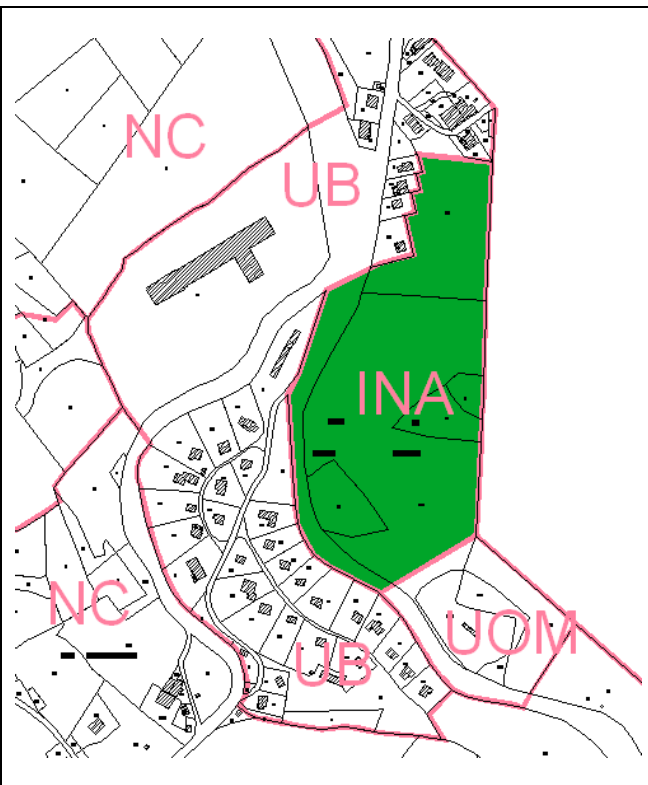
12. Zones 1 NA Vers la route blanche (sud de La Cure) – 5,8 ha

Cette zone 1NA n'est pas urbanisée actuellement.

L'objectif de l'urbanisation de cette zone était de relier La Cure aux Cressonnières, via un étalement linéaire le long de la RD 1005.

Les terrains concernés sont exploités et boisés

Pour des raisons de forte consommation d'espaces agricoles et naturels et de préservation de la qualité paysagère, la municipalité ne souhaite pas maintenir cette zone NA dans le Plan Local d'Urbanisme.



Ainsi, sur les 12 zones NA inscrites au POS (72,89 ha, ndlr), seule une a été complètement urbanisée en 2012 (1,23 ha), tandis que 4 autres n'ont été que très partiellement urbanisées durant le temps de vie du POS (environ 3,2 ha). Ainsi, sur les 72,89 ha, seuls 4,43 ha ont été effectivement urbanisés, ce qui laisse encore 68,46 ha d'espaces naturels ou agricoles encore constructibles au POS, et ce presque exclusivement en extension des Parties Actuellement Urbanisées (seule la zone 1NA des Guyots peut être considérée comme étant une zone en situation de renouvellement urbain).

Ce à quoi viennent s'ajouter les potentiels en dents creuses et en renouvellement urbain qui sont inclus dans les différentes zones U du POS. L'analyse page suivante permet de déterminer les réserves foncières incluses au sein des Parties Actuellement Urbanisées (PAU), qui ne sont pas le zonage des zones U du POS. En effet, les zones U du POS étaient bien plus permissives, avec une évaluation aux alentours de 12 ha environ des potentiels encore effectivement constructibles au sein des zones U du POS.

Ainsi, au total, ce sont près de 80 ha de potentiels constructibles pour du logement actuellement disponibles au POS des Rousses en 2012.



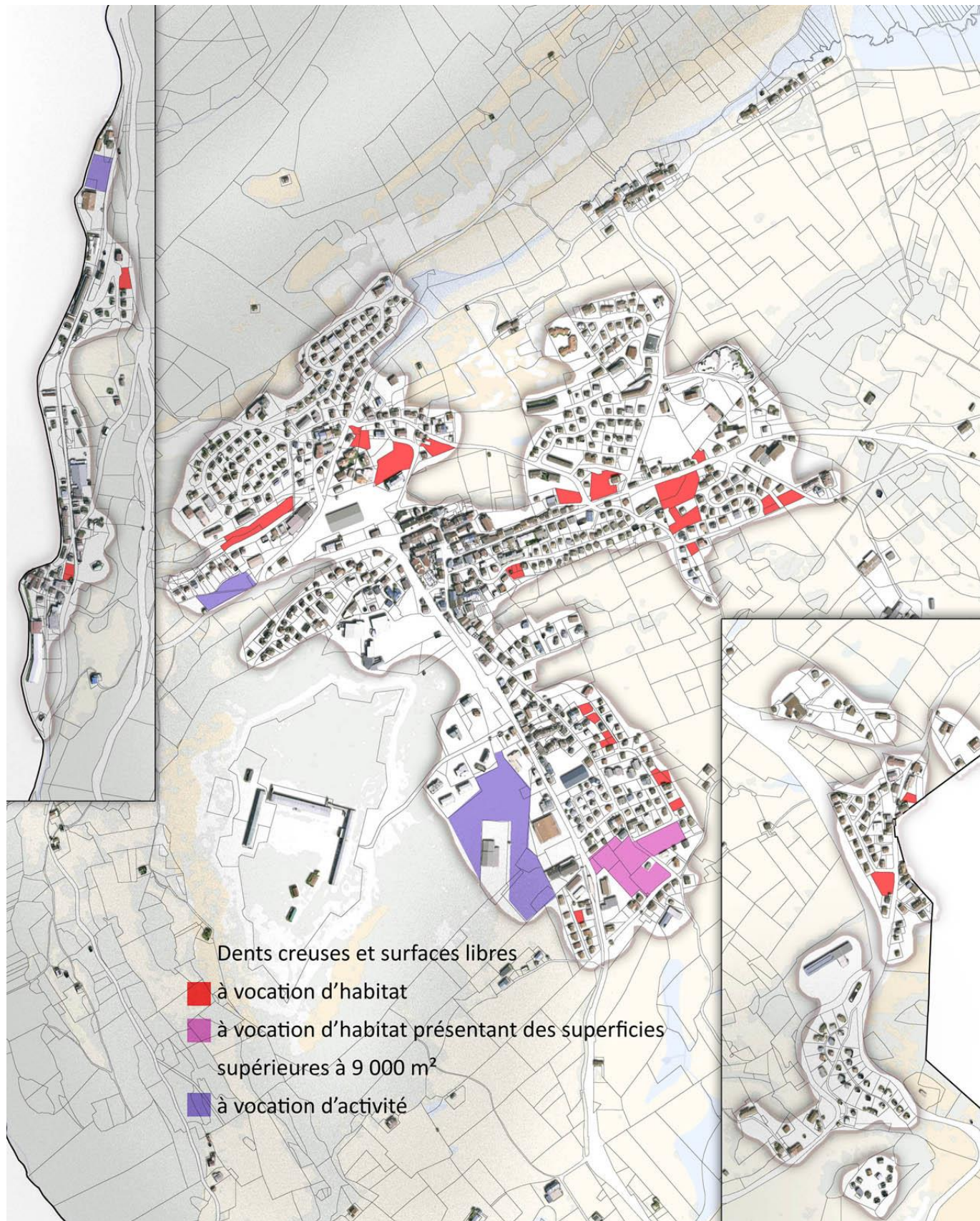
#### **d. Les réserves foncières au sein des Parties Actuellement Urbanisées (PAU)**

En 2015, comme le montre la carte ci-dessous, les **secteurs qui demeurent encore disponibles au sein de la PAU**, pour de l'habitat, des équipements publics et des activités économiques, **représentent une surface de 11.75 ha** environ.

Cela inclut la zone d'activité en cours d'aménagement du Bois de l'Ours qui présente 4.5 ha de surfaces libres.

**Les surfaces à vocation d'habitat représentent 7.25 ha au sein de la PAU.**

Parmi elles une zone se distingue par sa superficie dans la partie sud du village : Chez les Guyots 2.25 ha



## **e. Les besoins exprimés dans les documents supra-communaux**

---

Actuellement, la commune des Rousses est comprise dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Haut Jura en cours d'élaboration.

Compte tenu de sa situation à moins de 15 km d'une unité urbaine de plus de 15 000 habitants, Les Rousses est soumise à la règle de l'extension limitée de l'urbanisation, inscrite à l'article L.142-4 du Code de l'urbanisme, qui interdit, en l'absence de SCOT applicable, l'ouverture à l'urbanisation des zones naturelles et des zones d'urbanisation future délimitées par les PLU des communes<sup>89</sup>

es situées à moins de 15 km de la périphérie d'une unité urbaine de plus de 15 000 habitants.

En outre, la commune n'est concernée par aucun Programme Local de l'Habitat (PLH), ni aucun Plan de Déplacements Urbains (PDU).

La commune ayant été classée en zone de Montagne par arrêté interministériel du 25 avril 1976, le PLU doit respecter les principes d'aménagement et de protection des secteurs de montagne et assurer :

- La protection des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières ;
- La préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ;
- L'urbanisation en continuité des bourgs, villages et hameaux existants sauf à titre exceptionnel dans les conditions énoncées à l'article L122.7 ;
- La protection des parties naturelles des rives du lac des Rousses sur une distance de 300 mètres à compter de la rive (art. L122.12 du Code de l'urbanisme).

Les urbanisations touristiques devront être soumises à la procédure UTN, en fonction de leur localisation et leur utilisation, conformément aux articles L122.15 et suivants du Code de l'urbanisme.

## 2.3. LES RESEAUX DE TRANSPORT ET LES DEPLACEMENTS

### 2.3.1. Accès

L'accès à la commune des Rousses est facilité par la proximité de Genève et sa qualité de desserte. Les Roussellands bénéficient ainsi des autoroutes A40 et A41, d'une gare TGV et d'un aéroport, à 1 heure de leur domicile, soit environ 50km. De plus, la RD1005, axe principal de liaison avec ces divers modes de transport, est large et bien entretenue. Cette proximité constitue un véritable atout pour l'activité touristique de la commune.

#### a. Grands axes de communication

La commune des Rousses bénéficie de la combinaison de deux atouts concourant à créer un cadre de vie agréable et recherché par ses habitants : un cadre de vie montagnard combiné à la proximité du grand couloir de circulation du Lac Léman le connectant aux grandes villes européennes et françaises.

Au cœur de ce grand couloir, en direction de Genève, les autoroutes A40 et A41 se situent à 75 km environ au Sud de la commune. L'A40 permet notamment d'atteindre Bourg en Bresse en 1h50 minutes. A Genève se trouve également une gare TGV ainsi que l'aéroport.

Cette desserte de qualité est propice à l'attraction de nombreux citadins, et notamment les Suisses, désireux de profiter de la qualité de vie du Jura et de ses paysages montagnards préservés.

#### b. Les axes de circulation et de desserte

##### **Le réseau de voirie qui dessert Les Rousses est constitué de trois voies structurantes :**

- ❑ **La Route Nationale 5 :** Elle traverse la commune du Nord-Ouest au Sud. Elle permet de gagner la vallée industrielle de la Bienne et la commune de Morez au Nord, et le col de la Faucille et la commune de Mijoux au Sud. Cet axe traverse notamment le centre du bourg des Rousses et du hameau de la Cure où se trouve la douane ouvrant l'accès à la Suisse (Col de Givrine et commune de Nyon via la RN90). Cette voie, qui est classée route à grande circulation, supporte le plus important trafic subi par la commune : en basse saison, avant le carrefour avec la RD29, 5341 véhicules l'empruntent chaque jour dont 21% de Poids-lourds, après le carrefour, il n'est plus que de 3000 véhicules/jour et se réduit à 2000 véhicules/jour à hauteur du Col de Faucille. La RD 1005 (qui est un tronçon de route reliant la RN5 à la Suisse) est concernée par l'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département du Jura. Il s'applique sur les tronçons Morbier Sud / Les Rousses Nord et Les Rousses sortie agglomération / La Cure carrefour RD25 où la largeur affectée par le bruit est de 100m, ainsi que le tronçon Les Rousses traverse / limite agglomération où la largeur est de 30m.

La RN5, classée route à grande circulation est soumise à l'article L11-6 du code de l'urbanisme : « **En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.**

**Cette interdiction s'applique également dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19 »**

- ❑ **La route départementale 415 :** Elle longe le Massif du Noirmont et relie le hameau de La Cure à la commune de Bois d'Amont et la frontière suisse. Elle constitue par conséquent le second support des trajets domicile-travail à destination du bassin d'emploi suisse. Au sein de la commune, elle dessert également une part conséquente du domaine sportif et de loisirs de la commune : infrastructure de ski, lac des Rousses, tourbières, golfs.... En moyenne en basse saison, 3648 véhicules, dont peu de Poids Lourds, circulent chaque jour sur la RD415 à hauteur du hameau de Berthet. Au hameau de La Cure, le trafic n'est plus que de 1522 véhicules par jour ce qui suppose un important report (50% du trafic) sur la route du Noirmont desservant le bourg des Rousses et la vallée de la Bienne (Morez).
- ❑ **La route départementale 29 :** Elle connecte le hameau de La Cure au village de Prémanon, son site touristique et son domaine skiable. Le trafic moyen de 720 véhicules par jour en basse saison est doublé en haute saison avec une moyenne de 1250 véhicules par jour.

##### **A ces axes se combinent les voies de desserte :**